



VALRIM

Gestion Location Syndic Transaction

## HONORAIRES

### TRANSACTION – VENTE

#### *Honoraires à la charge du vendeur*

Prix de vente	Honoraires TTC à la charge du vendeur
Maison, appartement, terrain, tènement immobilier, murs commerciaux	
Jusqu'à 50 000 €	10 %
De 50 001 à 100 000 €	9 %
De 100 001 à 200 000 €	7 %
De 200 001 à 300 000 €	6 %
Au-delà de 300 001 €	5 %

  

Garage	1500 €
--------	--------

## LOCATION

### 1. A la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation : 10 € H.T

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et rédaction de bail : dans la limite maximum de 8 € H.T \*/m<sup>2</sup>

Honoraires d'état des lieux : 3 € H.T\*/m<sup>2</sup>

### 2. A la charge du locataire

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et rédaction de bail : dans la limite maximum de 8 € H.T \*/m<sup>2</sup>

Honoraires d'état des lieux : 3 € H.T\*/m<sup>2</sup>

*\*au taux actuel de la TVA de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale*



Siège Social : 61, avenue Gambetta - CS 10902 - 26009 VALENCE Cedex

04 75 44 85 90

location/vente : 04 75 55 75 75

valence@immodf.net - Site : [www.immodf.fr](http://www.immodf.fr)



SARL au capital de 353 056 E - RCS ROMANS B 332 468 958 - APE 6632 A - FR 21 332 468 958 00035

Compte Bancaire : CASRA - Carte professionnelle n° 7 G - 15 T / Préfecture de la Drôme

GALIAN - 89, rue de la Boétie - 75008 Paris - 100029 C



**VALRIM**

Gestion Location Syndic Transaction

## GESTION

Honoraires de gestion courante (local d'habitation, professionnel ou commercial) : 6 % H.T\*

Au-delà d'un lot, un devis sera établi sur demande.

Honoraires pour la gestion des contrats d'assurance (garantie des loyers impayés) : 0,17 % H.T\*

Aide à la déclaration des revenus fonciers : 25 €/an

Frais de dossier contentieux locataire (dossier huissier, avocat, suivi procédure...) : 75,00 € HT \*

Frais de gestion de sinistre d'assurance (déclaration de sinistre, demande de devis, participation à l'expertise, ...) : 50,00 € HT \*

*\*au taux actuel de la TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale*

## SYNDIC DE COPROPRIETES

Honoraires par lot principal (appartement ou maison) 180 € H.T/lot\*

Montant forfaitaire de 1000 € H.T\* pour une copropriété de 2 à 4 lots

Un devis sera établi sur demande en fonction du nombre de lots et de la typologie de la copropriété (copropriété en volume, présence d'un salarié d'immeuble)

*\*au taux actuel de la TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale*



**Siège Social** : 61, avenue Gambetta - CS 10902 - 26009 VALENCE Cedex

**04 75 44 85 90**

location/vente : 04 75 55 75 75

valence@immodf.net - Site : [www.immodf.fr](http://www.immodf.fr)



SARL au capital de 353 056 E - RCS ROMANS B 332 468 958 - APE 6632 A - FR 21 332 468 958 00035

Compte Bancaire : CASRA - Carte professionnelle n° 7 G - 15 T / Préfecture de la Drôme

GALJAN - 89, rue de la Boétie - 75008 Paris - 100029 C